

Rapport du Comité consultatif pour le budget relatif au budget 2026 (Shanghai)

Le Comité consultatif pour le budget (CCB) approuvé par l'Assemblée générale A s'est entretenu avec le Trésorier, le Directeur exécutif et le Directeur financier le 8 septembre, après avoir participé au 2^{ème} Forum ouvert qui s'est tenu le même jour.

Le mandat du Comité comprend les attributions suivantes :

1. Examen des questions soulevées par les délégués de l'Assemblée générale lors du 2^{ème} Forum ouvert concernant le prochain budget devant être adopté par l'Assemblée générale B.
2. Suggestions d'amélioration du processus budgétaire et de la présentation des informations financières adressées au Conseil, y compris la formulation de recommandations relatives à l'adoption du budget de l'année suivante.
3. Présentation d'un compte-rendu des délibérations à l'Assemblée générale B, comprenant d'éventuelles recommandations adressées au Conseil.

Nous avons évoqué la question des mandats et de la fréquence à laquelle ils étaient examinés par le Conseil afin d'en confirmer l'adéquation. Nous avons constaté que cet examen avait lieu régulièrement, mais des suggestions pourraient être émises par notre Comité.

Il a également été question des frais de personnel liés aux comités et des frais administratifs en Suisse puisque le budget est ventilé par postes : administration, gouvernance, comités à titre individuel, communication et plaidoyer, projets communs à plusieurs comités, congrès, et formation et développement continus.

Le Comité recommande de regrouper les frais de personnel dans la présentation du budget.

Nous nous sommes interrogés sur la détermination et l'affectation du budget au titre du personnel d'appui, et avons constaté l'existence d'un processus adéquat à cet égard.

Nous avons demandé s'il était possible de réaliser des économies sur les frais de personnel ; il nous a été répondu qu'un budget spécifique était affecté au personnel en fonction de la charge de travail prévue et que 16 personnes étaient nécessaires pour absorber la charge de travail actuelle de la FDI. La rémunération doit rester compétitive et permettre de recruter, notamment en cas de congé de maternité.

Le Comité estime que, d'ici un an, il conviendra d'analyser les suggestions de projet aux fins de financement et de priorisation, et la mise en œuvre de toute proposition émanant des comités devra être conditionnée à l'obtention d'un financement.

Les propositions de budget doivent être transmises préalablement à la Réunion semi-annuelle et présentées au Comité des finances avant que le Conseil ne statue sur ces propositions.

Le Comité est rassuré par la méthode adoptée.

Nous avons abordé la question du programme Master CE et avons constaté que des parrainages contribuaient à ce programme. Les pays dans lesquels des parrainages sont difficiles à conclure bénéficient d'une répartition plus large des fonds issus des parrainages et obtenus par financement croisé.

Nous avons demandé si un budget était affecté à l'augmentation des parrainages en général, étant donné la politique de rejet des fonds issus des acteurs du marché du sucre. Il nous a été répondu qu'un financement y était affecté dans le budget 2026.

Le Comité est rassuré par le traitement de cette question.

Nous nous sommes interrogés sur les risques liés au modèle de franchise pour le financement du Congrès, en vigueur depuis dix ans ; il nous a été répondu qu'une évaluation de son fonctionnement et des axes d'amélioration ou des modifications pouvant être apportées était prévue afin d'assurer la continuité du financement, laquelle se conclura par une suggestion adressée au Conseil.

Bien entendu, le développement de solutions pour les futures réunions de la FDI ainsi que les conclusions du Comité spécial consacré aux réunions hybrides auront une incidence sur cette question et sur de nombreux aspects évoqués lors du 2^{ème} Forum ouvert, dont l'issue dépend des décisions prises à ce sujet.

Le Comité apprécierait qu'un point sur l'état d'avancement soit communiqué au Parlement l'année prochaine.

Nous nous sommes interrogés sur le financement des deux Comités spéciaux, étant donné qu'aucune affectation n'apparaît clairement dans le budget. Il nous a été répondu que, jusqu'à présent, les frais y afférents ont été intégrés au budget ordinaire.

Le Comité estime que l'affectation du budget devrait être revue à cet égard, selon l'état d'avancement.

De même, le Comité spécial consacré aux cotisations d'adhésion devrait trouver une solution juste et équitable pour financer les travaux de la FDI.

Le Comité remercie le Comité des finances, le Conseil, les dirigeants ainsi que le personnel de la FDI pour leur travail acharné et recommande à l'Assemblée générale d'approuver le budget 2026.

P^r Nour Habib

D^r Gabriela Ramirez Mendoza

D^r Jean-Philippe Haesler

D^r Adirek Sriwatanawongsa

D^r Eddie Crouch